

Procédure client

Réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants au 01/12/25

TABLE DES MATIERES

1	MISE A JOUR PRODUITS ET MATERIELS A LOUER.....	3
2	LA NOUVELLE NOMENCLATURE.....	6
2.1	L'INFORMATION OFFICIELLE	6
2.2	UNE NOUVELLE NOMENCLATURE DE MATERIEL EST DEFINIE.....	6
2.3	LES VPH ELIGIBLES A LA LOCATION COURTE DUREE (LCD) ET A L'ACHAT.....	7
2.4	LES CODES LPP RADIES AU 01/12/2025	7
2.5	LES CODES LPP NOUVELLE NOMENCLATURE	8
2.6	DEMANDE D'ACCORD PREALABLE	8
2.7	LES ETAPES POUR UN ACHAT /LOCATION NOUVELLE REFORME	9
2.8	LES MODALITES POUR L'ACHAT DE FAUTEUIL ROULANT AU 1ER DECEMBRE 2025.....	10
2.9	LES MODALITES POUR LA LOCATION DE FAUTEUIL ROULANT AU 1ER DECEMBRE 2025	10
2.10	PERIODES DE LOCATIONS DE SOINS NON CONSECUTIVES.....	11
3	GESTION DANS WINPHARMA	12
3.1	FACTURATION D'UN ACHAT	12
3.2	FACTURATION D'UNE LOCATION.....	13
3.3	CREATION DES FICHES PRODUITS ET MATERIEL A LOUER.....	16

La réforme vise à améliorer l'accès aux fauteuils roulants pour toutes les personnes en situation de handicap, en garantissant une **prise en charge intégrale** et en simplifiant les démarches administratives.

1 MISE A JOUR PRODUITS ET MATERIELS A LOUER

AVEC le module de location

Pour éviter la création manuelle des « produits de location » et « matériels à louer » (décrit dans la section 3.3), si vous possédez **le module de location**, il vous est possible d'exécuter le script nommé **'signed_Fauteuil_AVEC Module Loc.fdb'** dans Winpharma.

Les produits suivants vont être créés en automatique par l'exécution de ce script.

Les fiches matériels utilisés pour les locations :

LISTE DES PRODUITS	
Nom	En utilisation
FAUTEUIL FORFAIT DE LIVRAISON 01/12/2025	

LISTE DES PRODUITS	
Nom	En utilisation
LOCATION LCD FAUTEUIL FMP 01/12/2025	
LOCATION LCD FAUTEUIL FMPR 01/12/2025	
LOCATION LCD FAUTEUIL FRM 01/12/2025	

LISTE DES PRODUITS	
Nom	En utilisation
FAUTEUIL OPTION D ACHAT FMP 01/12/2025	
FAUTEUIL OPTION D ACHAT FMPR 01/12/2025	
FAUTEUIL OPTION D ACHAT FRM 01/12/2025	

*Les fiches matériels à louer***LISTE DU MATÉRIEL À LOUER**

LOCATION FAUTEUIL FMP 01/12/2025

FORFAIT LIVRAISON 01/12/2025

LOCATION FAUTEUIL FRM 01/12/2025

FORFAIT LIVRAISON 01/12/2025

LOCATION LCD FAUTEUIL FMP 01/12/2025 (LCD_FMP)

FAUTEUIL FORFAIT DE LIVRAISON 01/12/2025 (FAUT_LIVR)

LOCATION LCD FAUTEUIL FMPR 01/12/2025 (LCD_FMPR)

FAUTEUIL FORFAIT DE LIVRAISON 01/12/2025 (FAUT_LIVR)

LOCATION LCD FAUTEUIL FRM 01/12/2025 (LCD_FRM)

FAUTEUIL FORFAIT DE LIVRAISON 01/12/2025 (FAUT_LIVR)

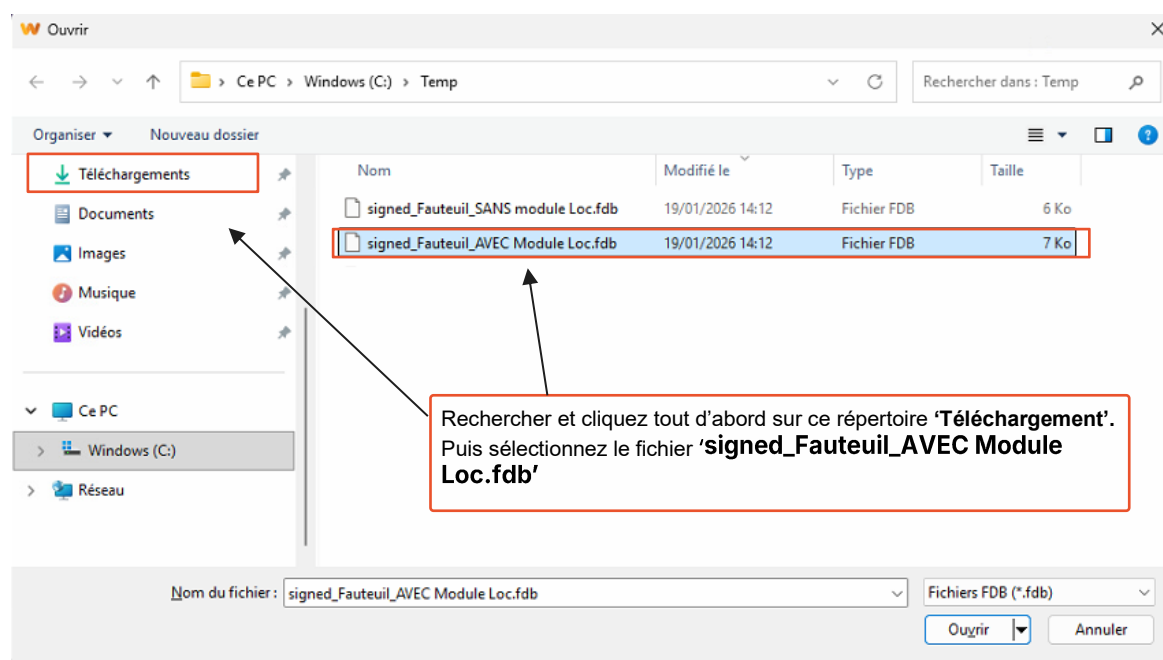
Pour cela suivre la procédure ci-dessous :

- **cliquez sur le lien** '[signed_Fauteuil_AVEC Module Loc.fdb](#)'

Le script doit se télécharger et ne pas s'afficher, si ce n'est pas le cas, faire un clic droit 'copier le lien' et le coller dans un autre navigateur.

- Dans le menu de Winpharma, aller dans **Stock / Analyses Statistiques** puis cliquer sur le bouton '**FDB**'.

Ensuite, sélectionnez le script '**signed_Fauteuil_AVEC Module Loc.fdb**' dans le dossier '**Téléchargement**' et appuyer sur le bouton 'Ouvrir'.



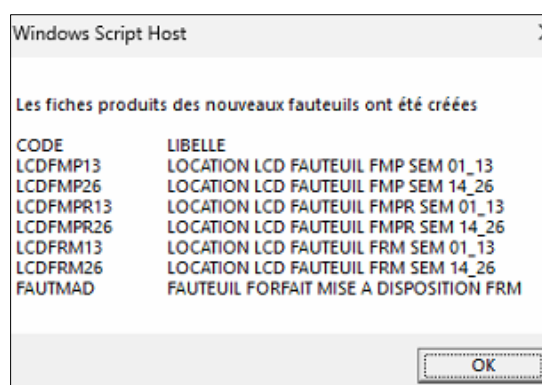
- Le script va s'exécuter.
En fin de processus, cliquer sur OK dans la fenêtre suivante. (Attention la fenêtre peut éventuellement être partiellement masquée)



SANS le module de location

Vous ne possédez pas le module de location, vous avez possibilité de créer en automatique les produits fauteuils roulants utilisés pour la location. Pour cela, appliquez la procédure décrite ci-dessus en exécutant uniquement la requête : **'signed_Fauteuil_SANS module Loc.fdb'**.

Les produits suivant vont être créés dans Liste / Liste des produits



2 LA NOUVELLE NOMENCLATURE

2.1 L'information officielle

[Journal officiel](#)

[Portail Ameli](#)

[Site handicap](#)

2.2 Une nouvelle nomenclature de matériel est définie

Grandes classes	Dénominations des catégories	Libellé long	Acronyme
VPH non modulaire			
Fauteuil roulant à propulsion manuelle ou à pousser	Standard	Fauteuil non modulaire à propulsion manuelle ou à pousser	FMP
	À assise rigide	Fauteuil non modulaire, assise rigide, à propulsion manuelle ou à pousser	FMPR
VPH modulaire			
Fauteuil roulant à propulsion manuelle ou à pousser	Standard	Fauteuil modulaire à propulsion manuelle ou à pousser	FRM
	Configurable	Fauteuil modulaire à propulsion manuelle multiconfigurable	FRMC
	Actif	Fauteuil modulaire à propulsion manuelle actif	FRMA
	Sportif	Fauteuil modulaire à propulsion manuelle de sport	FRMS
	Multiposition	Fauteuil modulaire à propulsion manuelle ou à pousser multiposition	FRMP
	De verticalisation	Fauteuil modulaire à propulsion manuelle de verticalisation	FRMV
Fauteuil roulant à propulsion électrique	Standard	Fauteuil modulaire à propulsion par moteur électrique	FRE
	Multiposition	Fauteuil modulaire à propulsion par moteur électrique multiposition	FREP
	De verticalisation	Fauteuil modulaire à propulsion par moteur électrique de verticalisation	FREV
Poussette	Standard	Poussette standard	POU_S
	Multiréglable et évolutive	Poussette modulaire multiréglable et évolutive	POU_MRE
Base roulante modulaire		Base roulante modulaire	BASE
Cycle à roues multiple		Cycles modulaires à roues multiples	CYC
Scooter modulaire		Scooter	SCO

2.3 Les VPH éligibles à la location courte durée (LCD) et à l'achat

	CATÉGORIE		
	Fauteuils roulants non-modulaires à propulsion manuelle ou à pousser	Fauteuils roulants non-modulaires à assise rigide à propulsion manuelle ou à pousser	Fauteuils roulants modulaires à propulsion manuelle ou à pousser
	FMP	FMPR	FRM
Propulsion manuelle	Action 2 NG D200N initial	Rea Clematis Pro One S Inovys II EVO	Action 3 NG Action 4 NG D200N V300
À pousser	Bobby EVO Stan'Up	EDEN (sous réserve de validation CERAH)	

Certains modèles de VPH sont toujours en cours d'essais et les certificats de conformités délivrés par le CERAH sont en attente.

2.4 Les codes LPP radiés au 01/12/2025

Les arrêtés de prise en charge prévoient des modalités de transition.

- Les codes achat ancienne nomenclature seront radiés au 30/11/26 pour pouvoir permettre la PEC pour les démarches de financement en cours (article 2 de l'arrêté de février)
- Les codes location < 52 semaines sont radiés au 01/12/25
- Les codes location > 52 semaines seront radiés au 01/12/27

Les codes LPP location et livraison suivants sont radiés au 01/12/2025 et ne doivent donc plus être utilisés

- | | | |
|--|-----------|---------|
| • 1210917 VHP AVEC + DE 2 ACC, LOC HEBDO, < OU = 52 SEMAINES | Location | 25,51 € |
| • 1298680 VHP AVEC 1 ACC, LOC HEBDO, < OU = 52 SEMAINES | Location | 16,45 € |
| • 1204800 VHP AVEC 2 ACC, LOC HEBDO, < OU = 52 SEMAINES | Location | 21,30 € |
| • 1292105 VHP, FORFAIT DE LIVRAISON | Livraison | 17,68 € |

2.5 Les codes LPP nouvelle nomenclature

Locations courtes durées (LCD)

Un **nouveau code acte AMR** (Appareils et Matériels pour la prise en charge Renforcée) est créé pour la location des fauteuils roulants à partir du 01/12/2025.

Ce code acte remplace le code AAD dans la nouvelle réforme pour les LCD (Locations courtes durées) avec taux de prise en charge 60 %.

Les nouveaux codes LPP ont été mis à jour et sont disponible via le menu : Dossier / Données LPP.

Locations longues durées (LLD) et achats

Les autres nouveaux codes LPP (d'Achat et LLD) sont toujours publiés avec l'ancien code VEH (prise en charge à 100 %).

2.6 Demande d'accord préalable

Certains matériels nécessitent (ou pas) une DAP (avec ou sans fiches d'évaluations et fiches de préconisations) en fonction du type de matériel ou situation.

Type de VPH	DAP	Fiches d'évaluation des besoins et fiches de préconisation nécessaires	Délais réglementaire
FMP	LCD > 6 mois	Non	15 jours
FMPR	LCD > 6mois	Non	15 jours
FRM	LCD > 6mois	Oui	15 jours
FRMC	Achat	Oui	15 jours
FRMA	Achat	Oui	15 jours
FRMS	Achat	Oui	15 jours
FRMP	Achat / LLD	Oui	15 jours
FRMV	Achat / LLD	Oui	15 jours
FRE	Achat / LCD	Oui	15 jours
FREP	Achat / LLD	Oui	15 jours
FREV	Achat / LLD	Oui	15 jours
POU-S	Non	Non	Sans objet
POU-MRE	Non	Oui	Sans objet
BASE	Non	Non	Sans objet
CYC	Non	Oui	Sans objet
SCO	Achat	Oui	15 jours
Adjonctions spécifiques sur devis	Oui	Oui	2 mois
Supplément sur devis pour FRMS	Oui	Oui	2 mois

2.7 Les étapes pour un achat /location nouvelle réforme

Pour les matériels nécessitant une DAP (Voir section 2.6), le prescripteur doit fournir les documents suivants au client :

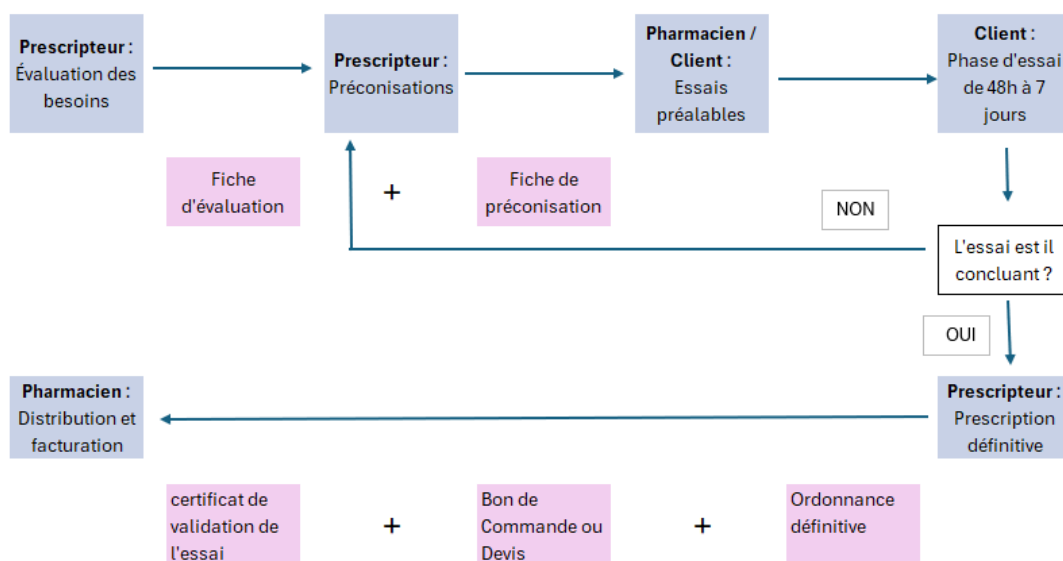
- [Fiche d'évaluation des besoins](#) établie par le prescripteur compétent (sans la page 3 contenant des éléments médicaux)
- [Fiche de préconisation](#) établie par le prescripteur compétent
- Prescription définitive.

Le Pharmacien fourni les éléments suivants :

- Certificat de validation de l'essai dans les situations requises
- Un devis au fournisseur

L'ensemble de ces documents constitue **la DAP (Demande d'accord préalable)**
Ce dossier complet doit être déposé sur le portail [dépôt DAP officiel CPAM](#).

Parcours de prescription pour FRM



Lors de la prise en charge à l'achat, une fiche sera remplie par l'utilisateur pour confirmer qu'il consent à remettre son fauteuil à un centre certifié, lorsqu'il n'en aura plus l'usage ou lorsque le VPH ne correspondra plus à son besoin médical.

[formulaire d'engagement d'utilisateurs](#)

2.8 Les modalités pour l'ACHAT de fauteuil roulant à compter du 1er décembre 2025

Afin de prendre en compte le délai de mise en conformité avec le nouveau cadre de prise en charge, un cadre dérogatoire est prévu pour l'achat :

- **Avant le 1er décembre 2025**, en cas de prescription, devis et facture établis selon la nomenclature antérieure au 6 février 2025, la prise en charge s'effectue selon l'ancienne nomenclature ;
- **Entre le 1er décembre 2025 et le 30 novembre 2026**, la prise en charge peut se faire soit selon l'ancienne nomenclature (sur la base d'une prescription antérieure au 1er décembre 2025), soit selon la nouvelle nomenclature à condition que la prescription, le devis et la facture soient conformes au même cadre de prise en charge.
- **À partir du 1er décembre 2026**, seul le nouveau cadre de prise en charge sera applicable.

2.9 Les modalités pour la LOCATION de fauteuil roulant à compter du 1er décembre 2025

Ordonnance en cours au 1 er Déc. 2025

- **Dossier > 52 s** : Poursuite des facturations au tarif actuel jusqu'au 1 er Déc. 2027 avec l'ordonnance en cours.

avec les codes LPP suivants :

1255682 1 accessoire
1232988 2 accessoires
1240976 3 accessoires

- **Dossier de 26 à 52 semaines** : Arrêt des remboursements
Proposer à chaque patient les possibilités suivantes :
 - Acheter en option d'achat (besoin nouvelle ordonnance)
 - Nouvelle location de 3 mois (besoin nouvelle ordonnance)
 - Plus besoin du fauteuil, retour du matériel.

- **Dossier < 13 semaines** (Voir section 2.2) :

- Clôturer les facturations en cours au 01 Déc

Reprendre l'ordonnance de location avec les nouveaux codes (Reprise de l'ancienneté de location) – Pas besoin d'une nouvelle ordonnance.

Les nouveaux codes :

FMP : 1268182
FMPR : 1261613
FRM : 1290922

NB : Si le VPH en stock n'est pas certifié par le CERAH, alors c'est la catégorie FMP qui sera facturée

- **Dossier 13 semaines à 26 semaines** (Voir section 2.2) :

au 01 Déc., procédez comme indiqué au point '**Dossier < 13 semaines**' c'est-à-dire reprendre l'ordonnance de location avec les nouveaux codes.

il est proposé que la facturation de la LCD puisse être prolongée sans nouvelle prescription jusqu'au 1er mars 2026.

Puis besoin ensuite d'une nouvelle ordonnance pour la prolongation supplémentaire éventuelle de 13 semaines.

Les nouveaux codes LPP:

FMP : 1268182 puis 1291028

FMPR : 1261613 puis 1277376

FRM : 1290922 puis 1207648

2.10 Périodes de locations de soins non consécutives

En cas de LCD: « Le nombre maximum de forfaits hebdomadaires consécutifs facturables par patient par année glissante est de 26 soit une prise en charge consécutive de 6 mois. La prise en charge d'un VPH à l'achat ou en LLD est possible au minimum un an après le dernier forfait de location courte durée facturé. [...] Cette location hebdomadaire courte durée ne peut pas dépasser six mois de facturations consécutives sur une année glissante »

Cela signifie :

- **Si durée de location > 26 semaines** : le délai de carence d'un an s'applique pour un même besoin, sauf évolution médicale justifiée par le prescripteur.
- **Si durée location < à 26 semaines** : le délai de carence ne s'applique pas. À l'intérieur d'un même épisode (pause courte, même prescription, même besoin, continuité clinique) → pas de carence, tant que la durée totale $\leq$ 26 semaines.

Par exemple, pour un usager ayant une fracture de jambe, pour qui il est prescrit une location de 4 semaines, avec une pause de 2 semaines, et une reprise de la location de 5 semaines dans le cadre de la même prescription est permise dans la limite maximale des 26 semaines. Le délai de carence ne s'applique pas entre la location de 4 semaines et la reprise de 5 semaines. La pause ne résulte pas d'une évolution du besoin, mais seulement d'une interruption "technique" ou organisationnelle et peut être donc considérée comme un même épisode de soin.

3 GESTION DANS WINPHARMA

Les différents éléments officiels pour la facturation ne sont pas encore réunis pour procéder à une facturation nouvelle norme dans les LGO.

3.1 Facturation d'un achat

Au fil des certifications et la diffusion des catalogues fournisseurs, les produits à l'achat seront publiés par MAJ produits.

Pour l'instant, vous avez la possibilité de créer la fiche du matériel si vous possédez les infos fournis dans le catalogue du fournisseur, sinon il est conseillé de ne pas effectuer la facturation avant la création des produits futurs via MAJ produits.

Cependant, l'ordonnance prescripteur doit afficher en clair le type de matériel prescrit (section 2.2) et fournir également l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de la DAP (section 2.6).

Exemple pour l'achat d'un FMP NEUF INVACARE - ACTION2 :

PRODUIT			
Nom	FAUTEUIL FMP NEUF INVACARE - ACTION2		Liste
CODE	✓3662050045614	EAN	
			
DISPOSITIF MEDICAL			
☒ En utilisation (auto)			
☒ Stock	10		
Rotation et Nb de Clients	n/a		
Prix LPP régl. 360,53 €			
☒ Prix Public	360,53 €		
Vignette	LPP	TVA	5,5
Contenance			
1.Stock	2.Vente	3.Achat	4.Délivrance
5.Rayon	6.Classif	7.Unités	8.Histo
Base rembt	360,53 €	EUR	☐ IFR
Code Acte	VEH	VEH TIPS 400	
Code(s) LPP	9561616	Ancien code LPP : 4544151	

Pour ce type de matériel FMP, il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande d'accord préalable (conf. Section 2.6).

Cependant, la prescription fournie doit comporter la catégorie de fauteuil (FMP, FMPP, FRM, ...).

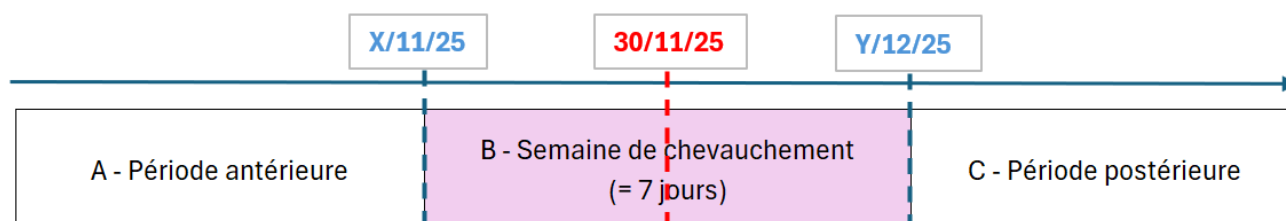
3.2 Facturation d'une location

Pour la facturation des locations en cours de validité, il convient de suivre scrupuleusement le processus suivant :

Pour rappel, les anciens codes LPP location < OU = 52 SEMAINES sont radiés au 01/12/2025.

Principe général en 3 étapes :

- A- **Facturation classique jusqu'à la dernière semaine entière** qui précède le 30/11/25 (on obtient date Fté = X/11/25)
- B- **Facturation de la semaine de chevauchement** -> On force la fin de dossier au 30/11/25
et on facture période de X/11/25 jusqu'au 30/11/25 (1 semaine entière sera facturée quelque soit le nombre de jour)
- C- **Facturation post 30/11/25** -> On bascule sur les nouveaux codes de facturation et on renseigne « finFté = Y/12/25 » (Y = X+ 7jours) pour tenir compte de la semaine de chevauchement déjà facturée.



Note : Ces étapes sont nécessaires du fait de la radiation des anciens codes au 01/12/25. La période du 01/12/25 au Y /12/25 n'apparaît pas sur les facturations mais est incluse dans la semaine de chevauchement dont la date de fin ne peut excéder le 30/11/25.

Application détaillée

A – Effectuer la facturation des périodes entières (semaine) jusqu'au 30/11/2025.

Pour cela, aller dans Location / Facturation des locations ... et saisissez la date 30/11/2025.

B – Facturation des locations avec période de chevauchement sur le 01/12/2025

C'est-à-dire passage de l'ancienne norme à la nouvelle pour une même semaine.

Rappeler une à une les ordonnance de location (menu : Listes/ liste des ventes .. Bouton 'Afficher' / OrdLoc) en cours de validité.

Il convient pour chacune d'elles de noter la date de fin de location, et modifier celle-ci en indiquant 30/11/2025.

Puis noter la date de fin de location réelle.

Dans notre exemple, 2 semaines entières sur 4 ont été facturées, il reste 1 semaine en chevauchement avec la date du 01/12/2025 et 1 semaine après cette date.

Ordonnance	Posologie	Fiche de travail	Infos réassort									
N	Produit	Rt.	Nsérie	Date d'inst	Début	Fin	Fin Fté	Remise	Durée/Qté	Montant en €		
1	FAUTEUIL ROULAVEC PLUS DE 2 ACC/SEMAINE	*		12/11/2025	12/11/2025	09/12/2025	25/11/2025	0,00	4	102,04		
2	*€17,68			VENTE	Prix:	17,68		0,00	1	17,68		

Prenez note de la date de fin de location

Modifier la date de fin de location réelle (dans notre exemple 09/12/2025) et insérer la date 30/11/2025 puis TAB (tabulation) afin que la durée soit recalculée en automatique.

Ordonnance	Posologie	Fiche de travail	Infos réassort									
N	Produit	Rt.	Nsérie	Date d'inst	Début	Fin	Fin Fté	Remise	Durée/Qté	Montant en €		
1	FAUTEUIL ROULAVEC PLUS DE 2 ACC/SEMAINE	*		12/11/2025	12/11/2025	30/11/2025	25/11/2025	0,00	19j	76,53		
2	*€17,68			VENTE	Prix:	17,68		0,00	1	17,68		

date de fin de location au 30/11/2025

Prenez note la date de la dernière période facturée

Important : Pour votre ordonnance, vous avez bien pris note des éléments suivants :

- La date de fin de location réelle
- La date de la dernière période facturée (Fin fté) *

Effectuer à présent la facturation de la période de chevauchement. Pour cela, aller dans Location / Facturation des locations ... et saisissez à nouveau la date 30/11/2025. Winpharma fera la facturation sur la semaine complète (unité de location).

La période réellement facturée à la CPAM est donc :

« La date de la dernière période facturée » * + 7 jours = Date de 'fin fté' à renseigner pour la nouvelle ordonnance (point 3 ci-dessous)

Dans notre exemple :

« La date de la dernière période facturée » = 25/11/2025

la période facturée réellement = 25/11/2025 + 7 jours (soit le 01/12/2025)

C – Facturation des locations après le 01/12/2025

Pour les ordonnances en cours, il est important de ne pas effectuer de chevauchement de période avec celles précédemment facturées.
Aussi, vous rappelez à l'écran l'ordonnance de location

The diagram shows the process of creating a new rental record. It starts with a screenshot of the 'Infos réassort' tab in the software, displaying a table with columns: N, Produit, Rt, Nsérie, Date d'inst, Début, Fin, Fin Fté, Remise, Durée/Qté, and Montant en €. The first row shows a rental for 'FAUTEUIL ROULAVEC PLUS DE 2 ACC/SEMAINE' starting on 12/11/2025 and ending on 30/11/2025, with a price of 17,68. Red boxes highlight the 'Fin' and 'Fin Fté' columns. Arrows point from these boxes to text boxes explaining the steps: 'Remplacer l'ancien produit de location et son tarif par une nouvelle fiche matériel à louer' (pointing to the 'Produit' column), 'Remettre la date initiale de fin de location' (pointing to the 'Fin' column), and 'Insérer la date de finFté (calculé au point B)' (pointing to the 'Fin Fté' column). Below this, a second screenshot shows the updated record with the product changed to 'LOCATION FAUTEUIL FMP 01/12/2025' and the end date changed to 09/12/2025. Red boxes highlight the 'Fin' and 'Fin Fté' columns in this updated record, with arrows pointing to the same text boxes as above.

Et enregistrer les modifications de l'ordonnance de location (nouvelle norme) par CTRL + Entrée.

3.3 Création des fiches produits et matériel à louer

POUR LES ACHATS

Au fil des certification et la diffusion des catalogues fournisseurs, les produits seront publiés par MAJ produits.

Exemple

La fiche produit d'un FMP NEUF INVACARE - ACTION2 :

The screenshot shows the 'PRODUIT' (Product) creation form. The 'Nom' (Name) field contains 'FAUTEUIL FMP NEUF INVACARE - ACTION2'. The 'CODE' field contains '3662050045614' with a red checkmark and 'EAN' label. The 'DISPOSITIF MEDICAL' section has 'En utilisation (auto)' checked. The 'Stock' section shows 'Stock' checked with a value of 10, 'Rotation et Nb de Clients' as 'n/a', 'Prix LPP régl.' as '360,53 €', and 'Prix Public' checked with a value of '360,53 €'. The 'Vignette' is set to 'LPP' and 'TVA' is set to '5,5'. The 'Contenance' field is empty. Below the tabs, the 'Base rembt' is '360,53 €', 'Code Acte' is 'VEH', and 'Code(s) LPP' is '9561616'. A red box highlights the 'Code(s) LPP' field, and an arrow points to it from a text box that says 'Codes LPP fournis par le fournisseur de matériel médical'. The 'Ancien code LPP' is '4544151'.

Les informations code EAN et LPP sont spécifiques et fournis par le fournisseur du matériel médical.

Pour information,
les prix de vente négociés avec la CPAM sont pour un VEH type :

- FMP 360,53 €
- FRM 443,64 €
- FRMP 2753 €

Pour certains types de matériels, il est possible d'ajouter des forfaits de mise à disposition spécifique lors de la facturation de l'achat du matériel.

Type de matériel pour LLD	Périodicité Facturation	Code LPP
FREP-A MODULAIRE PROPULS ELEC POSITIONNEMENT CLASSE ,	FFT TRIMESTRIEL	4706211
FREP-B MODULAIRE PROPULS ELEC POSITIONNEMENT CLASSE B	FFT TRIMESTRIEL	4762238
FREP-C MODULAIRE PROPULS ELEC POSITIONNEMENT CLASSE C	FFT TRIMESTRIEL	4759785
FREV, MODULAIRE ELECTRIQUE VERTICALISATEUR	FFT TRIMESTRIEL	4780118
FRMP MOD A PROPULS MANUELLE OU POUSSER MULTI-POSITION	FFT TRIMESTRIEL	4723793
FRMV, MODULAIRE MANUEL VERTICALISATEUR	FFT TRIMESTRIEL	4776720
POU_MRE, POUSETTE MODULAIRE MULTIREGLABLE	FFT TRIMESTRIEL	4711293

Type de matériel pour achat ou LLD	Forfait de première mise à disposition (MAD1)	Forfait de mise à disposition dans le cas d'un renouvellement à l'identique (MAD2)
NIVEAU 1 - SCO, BASE, POU_S, POU_MRE, CYC	4841966	4811876
NIVEAU 2 - FRM, FRMC, FRMS, FRMA, FRE	4853449	4836273
NIVEAU 3 - FRMP, FREP, FRMV, FREV	4865487	4891059

POUR LES LOCATIONS

Nous sommes en cours d'analyse pour la possibilité de création des fiches matériels à louer en automatique dans Winpharma. Cependant, vous avez possibilité de créer les nouvelles fiches matériels à louer manuellement comme l'exemple ci-dessous.

A - Pour cela, créer tout d'abord les **fiches dans liste/ liste des produits** et qui seront utilisés exclusivement pour la location.

Exemple fiche location MFP

The screenshot shows the 'PRODUIT' form in Winpharma. The 'Nom' field is 'LOCATION FAUTEUIL FMP 01/12/2025'. The 'CODE' field is empty. The 'PRODUIT INTERNE' section has 'En utilisation (auto)' checked. The 'Stock' section shows 'Stock' checked with a value of 10, and 'Rotation et Nb de Clients' as n/a. The 'Prix libre' section has 'Prix Public' checked with a value of 0,00 €. A red box highlights the 'Prix Public' field, and an arrow points to it from a text box that says 'Laisser le prix public à 0,00 € pour la fiche du matériel à louer'. At the bottom, there are fields for 'Vignette' (LPP), 'TVA' (5,5), and 'Contenance'.

Fiches location à créer

Fiches produits LOC	TVA	Vignettes	Prix P.
LOCATION FAUTEUIL FMP 01/12/2025	5.5	LPP	0
LOCATION FAUTEUIL FRM 01/12/2025	5.5	LPP	0
LOCATION FAUTEUIL FMPR 01/12/2025	5.5	LPP	0

Exemple fiche forfait livraison MFP

PRODUIT

Nom: FORFAIT LIVRAISON MFP 01/12/2025

CODE:

PRODUIT INTERNE: ☐ En utilisation (auto)

☐ Stock (non géré)

Rotation et Nb de Clients: n/a

Prix LPP régl. 50,00 €

☒ Prix Public 50,00 €

Vignette: LPP TVA: 5,5 Contenance:

1. Stock 2. Vente 3. Achat 4. Délivrance 5. Rayon 6. Classif 7. Unités 8. Histo 9. Doc 10. Condition

Base rembt: 50,00 € EUR ☐ IFR

Code Acte: AAD AAD TIPS 101

Code(s) LPP: 1266390

Fiches forfait livraison VEH à créer

Forfait livraison VEH	TVA	Vignettes	LPP	Prix P.
FORFAIT LIVRAISON VEH 01/12/2025	5.5	LPP	1266390	50

B - Ensuite, il convient de créer les fiches location dans le menu **Location / Matériels à louer**.

LPP en fonction du type de matériel VEH

Forfaits	Unité de location : SEMAINE	TVA : 5.5 %	FMP			FMPR			FRM		
			Code LPP	Base	Prix	Code LPP	Base	Prix	Code LPP	Base	Prix
Location < 13 semaines			1268182	3,82	10,92	1261613	8,27	23,63	1290922	4,7	13,44
Location de 14 à 26 semaines incluses			1291028	2,97	8,49	1277376	6,43	18,38	1207648	3,66	10,45
Forfait de livraison (soumis à prescription)			1266390	50	50	1266390	50	50	1266390	50	50
Forfait de mise à disposition (MAD)									1213650	20	40

Ex VEH FMP

MATÉRIEL

Nom: LOCATION FAUTEUIL FMP LCD 01/12/2025

Code Acte: AMR

Unité de location: SEMAINE(S) TVA: 5,5

☐ Remb. aux résidents EHPAD ☐ Amorti (Marge = 100%)

Code LPP: 1268182 1291028

Px Achat HT: 0,00 0,00

Px Public TTC: 10,92 8,49

Base Rembt: 3,82 2,97

Délai: 13 0

Forfait mise à disp. TTC: 0,00 0,00 0,00

Code Acte forfait: TVA forfait: 0,0

Pas de forfait de mise à disposition

Pour la période location < 13 S mettre 13.

Pour la période location de 13s à 26s mettre 0.

Pour les VEH type FMP et FMPPR, il n'existe pas de forfait de mise à disposition. Seul le forfait livraison peut être facturé en supplément comme accessoire. Pour la facturation, il faudra que le forfait livraison soit prescrit sur l'ordonnance.

Le produit : LOCATION FAUTEUIL FMP
et son accessoire : Forfait livraison MFP

Ex VEH FRM

MATÉRIEL					
Nom	LOCATION FAUTEUIL FRM 01/12/2025				
Code Acte	AMR	AMR			
Unité de location	SEMAINE(S)	TVA 5,5		Pour la période location < 13 S mettre 13.	
☒ Code LPPR	☐ Réf. TIPS	Px Achat HT	PxPublicTTC	Base Rembt	Délai
1290922		0,00	13,44	4,70	13
1207648		0,00	10,45	3,66	0
		0,00	0,00	0,00	
Forfait mise à disp. TTC					
1213650		0,00	40,00	20,00	
Code Acte forfait	AMR	TVA forfait 5,5			

Forfait de mise à disposition pour type FRM

Pour la période location de 13s à 26s mettre 0.

Ex de location VEH avec son accessoire

LISTE DU MATÉRIEL À LOUER
LOCATION FAUTEUIL FMP 01/12/2025
FORFAIT LIVRAISON 01/12/2025

Le produit : LOCATION FAUTEUIL FRM
avec forfait de mise à disposition
et son accessoire : Forfait livraison MFP

Le matériel FRM bénéficie à la fois d'un « forfait de livraison » et « forfait de mise à disposition ». Il sera nécessaire pour cela de gérer le 'forfait de livraison' comme un accessoire supplémentaire et le forfait de mise à disposition dans le champ de la fiche matériel à louer.

Forfait de livraison et mise à disposition

Suivant les textes officiels :

forfait de livraison

La facturation du forfait de livraison LPP est permise, dans la limite d'une prise en charge par VPH et par patient par période de cinq ans et 3 ans pour les enfants. Ce forfait peut aussi être facturé lors d'un renouvellement anticipé dans le cadre de l'article R. 165-24 du code de la sécurité sociale.

Elle est facturable sur prescription lorsque la situation du patient ne permet pas une mise à disposition dans les locaux du distributeur au détail pour tous les VPH à l'achat ou en location longue durée, et location courte durée. L'appréciation se fait selon la situation clinique du patient, ainsi que selon sa situation personnelle (présence d'un aidant).

Forfait de mise à disposition

La facturation d'un forfait MAD LPP est permise pour les VPH modulaires à la location à savoir les FRM et FRE.

Le forfait comprend :

- les essais adaptés au type de VPH concerné ;
- la préparation du fauteuil roulant (réception, contrôle de conformité à la commande et assemblage) ;
- le réglage pour adaptation au patient ;
- et éventuellement un déplacement à domicile pour les réglages après quelques jours ou semaines d'utilisation.